ASSEMBLÉE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 20 JANVIER 2014

Une assemblée régulière du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève est tenue le 20 janvier 2014, à la salle multifonctionnelle des ateliers municipaux de L'Île-Bizard, 350-A, montée de l'Église à L'Île-Bizard.

Sont présents à cette assemblée, monsieur Stéphane Côté, conseiller d'arrondissement et président du comité, messieurs Jacques Legault, François Allard, Robert Richer, Marcel Labbé et Glenn Ikin, membres du comité.

Sont également présents madame Sophie Cournoyer, agent technique en urbanisme, messieurs Stéphane Bernaquez, chef de division aménagement urbain et sécurité publique et Pierre Proulx, inspecteur en bâtiment et secrétaire du comité.

Monsieur Eric Wessely, membre du comité est absent.

L'assemblée est ouverte à 19h50.

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Robert Richer,
appuyé par Marcel Labbé

QUE l'ordre du jour soit accepté en ajoutant le point suivant au varia:
-5.1 «Formation offerte pour les membres du comité consultatif d'urbanisme»
et que l'item « Varia » demeure ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 16 DÉCEMBRE 2013

Procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 décembre 2013

Il est proposé par Glenn Ikin,
appuyé par Jacques Legault

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 16 décembre 2013 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3) P.I.I.A. (secteur de L'Île-Bizard)

3.1 777, rue Pierre-Marc-Masson – Maison jumelée

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Jacques Legault,
appuyé par François Allard

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence jumelée au 777, rue Pierre-Marc-Masson, selon les plans et l'agencement présentés à la demande de permis 3000739811 :

- Toiture : BP – Chêne
- Brique : Arriscraft TVB – Gris mystique
- Aluminium : Gentek – Kaki
- Portes & fenêtres : Blanc
- Soffites & fascias : Gentek – Argile
- Rampe : Noir
- Persienne : Noir

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2 779, rue Pierre-Marc-Masson – Maison jumelée

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Jacques Legault,
appuyé par François Allard

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence jumelée au 779, rue Pierre-Marc-Masson, selon les plans et l'agencement présentés à la demande de permis 3000739813 :

- Toiture : BP – Chêne
- Brique : Arriscraft TVB – Gris mystique
- Aluminium : Gentek – Kaki
- Portes & fenêtres : Blanc
- Soffites & fascias : Gentek – Argile
- Rampe : Noir
- Persienne : Noir

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.3 50, chemin North Ridge – Maison

Madame Johanne Lacombe et Monsieur Stéphane Roy, propriétaires, sont présents afin d'expliquer leur projet de construction d'une résidence unifamiliale et répondre aux membres du comité.

CONSIDÉRANT que la pente de toit et le volume du bâtiment projetés ne favorisent pas une transition douce avec les bâtiments principaux du secteur;

CONSIDÉRANT que les matériaux de revêtement proposés s'harmonisent peu avec le caractère champêtre du secteur;

Il est proposé par Robert Richer,
appuyé par François Allard

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement de refuser la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence unifamiliale compte tenu que le projet doit être revu avec le service de l'urbanisme et représenté à une séance ultérieure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.4 442, rue Cherrier – Rénovations extérieures

Madame Cournoyer explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Robert Richer,
appuyé par Marcel Labbé

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour les rénovations extérieures, plus précisément le remplacement des portes extérieures et des fenêtres pour la résidence au 442, rue Cherrier, telle que présentée dans les documents soumis à la demande de permis 3000740748.

- Portes & fenêtres : Blanc

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4) DISCUSSION (secteur de Sainte-Geneviève)

4.1 16 826, boul. Gouin O. – Discussion projet multifamilial (secteur de Sainte-Geneviève)

Madame Apgao, courtier immobilier, monsieur Michel Plouffe, propriétaire, et monsieur David Meltzer, architecte, sont présents afin d'expliquer leur projet de construction d'un bâtiment multifamilial et répondre aux membres du comité.

Considérant que cette nouvelle proposition représente une amélioration notable de la proposition d'origine;

Considérant que le nombre de logements a diminué et qu'une attention particulière a été portée au nombre de cases de stationnement projetées.

Considérant que des espaces verts ont été aménagés;

Considérant que la toiture de l'agrandissement a été abaissée de manière à s'harmoniser avec le bâtiment existant;

Les membres du comité sont favorables au projet et recommandent que le projet soit retravaillé de manière à :

- détailler les interventions qui seront apportées au bâtiment patrimonial;
- évaluer la possibilité de réutiliser des pierres provenant des galeries avant;
- favoriser une transition harmonieuse dans les teintes et matériaux de revêtement retenus;
- étudier la possibilité d'intégrer l'escalier secondaire du bâtiment principal;
- revoir la conception du lien entre le bâtiment existant et l'agrandissement.

Il est entendu que les plans finaux devront faire l'objet d'une approbation officielle par le comité lors d'une prochaine assemblée, préalablement à l'émission du permis de construction.

4.2 16 312, boul. Gouin O. – Projet commercial – Café

Madame et monsieur Zolla, propriétaires sont présents afin d'expliquer une problématique vécue pour leur projet commercial et discutent avec les membres du comité.

Les membres du comité sont sensibles à la problématique et proposent que le dossier soit évalué par le service de l'urbanisme.

5) VARIA

5.1 Formation offerte pour les membres du comité consultatif d'urbanisme

Monsieur Bernaquez propose une formation sur le rôle et les responsabilités des membres du comité consultatif d'urbanisme, donnée par l'Association Québécoise de l'urbanisme. Différentes dates seront soumises aux membres du comité à cet effet.

6) PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée du comité consultatif d'urbanisme aura lieu le lundi, 17 février 2014.

7) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par François Allard,
appuyé par Jacques Legault

QUE l'assemblée soit levée et l'assemblée est levée à 22h40.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Stéphane Côté
Président

Pierre Proulx
Secrétaire